

N°543

du 23  
OCTOBRE  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

**VERS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Avec la désignation des membres de la commission électorale, le processus devant conduire aux élections législatives est entré dans une phase décisive.

Le renouvellement de l'Assemblée nationale n'est pas une opération souffrant des préalables ou des retards. Il est le fondement de la légitimité. Dans une démocratie, il convient de redonner à des intervalles réguliers, fixés par la constitution, le pouvoir au peuple.

Comme dans tous les pays africains, les partenaires du processus électoral ou certains d'entre eux demandent toujours le report des élections. Mais, cela n'est pas acceptable car le retard débouche sur le vide institutionnel.

Que tous se mettent au travail avec ardeur pour organiser les meilleures élections possibles!

Ce renouvellement de l'Assemblée nationale se situe dans un climat politique renouvelé. Du côté de la majorité actuelle, le RPT a laissé la place à UNIR, une force politique nouvelle dont il faudra mesurer l'impact. Du côté de l'opposition, deux éléments nouveaux ont changé la donne. L'UFC a conclu un accord de gouvernement avec la majorité parlementaire et une scission s'est produite en son sein avec la création de l'ANC.

Les élections permettront de jauger la représentativité de tous ces mouvements avec plus de précision que les manifestations de rue.

Les électeurs trancheront comme dans toute démocratie.



# L'UNION

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

**P.3 Parallèlement aux griefs portés vers une complaisance dans les attributions**

# Des entreprises exclues pour falsification et usage de faux dans les marchés publics

**P.3** De la potabilité et de la dépollution de l'eau de consommation

## L'Autorité met les derniers réglages au Code de l'eau



Un marché de construction de bâtiment public

**P.4** A la rentrée scolaire 2012-2013, grâce au PERI financé par la Banque mondiale  
**Disponibilité effective des manuels scolaires dans les écoles d'initiatives locales et primaires publiques**

**P.4** Rapport Doing Business 2013 / Sur les 185 économies étudiées

## Le Togo quitte la 162ème place et remonte au 156ème rang

**P.4** Après quatre années d'application entre les ACP et la CE  
**Le choix entre ratifier ou mettre un terme aux APE intérimaires**

**moovGmail SMS**  
**Envoie des SMS gratuits à tes contacts Moov.**

Service Client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

www.moov.tg

groupe **etisalat**

Parallèlement aux griefs portés vers une complaisance dans les attributions

## Des entreprises exclues pour falsification et usage de faux dans les marchés publics

**Sylvestre D.**

Ce n'est pas encore la compréhension parfaite entre les acteurs des marchés publics. Il faut avoir participé à des rencontres officielles pour mesurer les griefs portés à l'Etat par des soumissionnaires par rapport à tel ou tel avis d'appel d'offres lancé par les soins de ses services déconcentrés. Du genre, celui qui s'est vu attribuer le marché n'a pas rempli toutes les conditions fixées et connues de tous au départ, les propositions avancées pour décrocher le marché sont anormalement trop basses pour coller à la réalité, la personne responsable des marchés publics dans tel ou tel service de l'Etat roule pour ses amis dans la chaîne d'attribution des contrats, les dossiers d'appel d'offres sont volontairement erronés dans les spécifications techniques d'un objet à acheter, le recours très facile du gré à gré pour avantager tel ou tel soumissionnaire qu'on sait fragile dans une concurrence parfaite, les organes de contrôle et de sanction sont accusés de largesse, l'adjudicataire a gagné avec une vraie fausse caution bancaire et une vraie fausse déclaration sociale, etc.

Naturellement, l'Autorité de régulation et la Direction du contrôle ne se laissent pas faire. Les soumissionnaires compliquent la situation par leurs attitudes, entre autres en n'écrivant pas aux organes compétents pour dénoncer les fraudes commises ou soupçonnées. Comme pour dire que lorsque les règles du jeu sont violées, on ne devrait pas échapper aux sanctions.

Jusqu'ici, il est plus fait cas des sanctions infligées aux entreprises des travaux publics (avertissement, mise en demeure et suspension) pour des retards de livraison des ouvrages à construire ou à réhabiliter. De plus en plus, on signale des cas de faux et usage de faux chez les entreprises togolaises. Depuis ce début d'octobre, l'entreprise ETCBTP et son patron ont rallongé la liste rouge des faussaires, en écopant de trois ans d'exclusion (du 9 octobre 2012 au 8 octobre 2015) de tous les appels publics pour avoir recouru à de fausses informations. La décision est prise par le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP). Dans les faits, suivant l'appel d'offres du 10 avril 2012 relatif aux travaux de construction, de réhabilitation et d'extension des formations sanitaires, l'entreprise des travaux de construction de bâtiments et travaux publics (ETCBTP) a soumissionné pour le lot n°2. L'autorité contractante (ministère de la Santé) a finalement attribué le marché à l'entreprise Génie Climat. S'estimant lésée, ETCBTP conteste les résultats de l'évaluation par un recours. C'est ici que le ministère de la Santé dit avoir constaté a



Un marché de construction de bâtiment public

posteriori des incohérences au niveau des deux cartes grises présentées par ETCBTP et que les vérifications auprès du service des transports routiers ont révélé que les cartes grises sont falsifiées et non authentiques. Un avis de non-objection du directeur du contrôle des marchés publics. ETCBTP et son directeur, Mangbazim Baham, tombent sous le coup des articles 51 et 132 du code des marchés publics. Et pour cause, dans une première audition, ETCBTP déclare être propriétaire des deux camions benne Mercedes-Benz et Berliet qu'il a acquis chez un ami par achat. Un autre ami démarcheur au

service des transports routiers était chargé d'effectuer la mutation des cartes grises. En mars 2012, il a été victime du vol de son sac contenant les cartes grises et autres documents bancaires. En seconde audition, Mangbazim Baham soutient qu'en réalité les camions benne appartiennent à son ami et qu'il a pris l'habitude de les louer pour les besoins des travaux. Devant s'expatrier, l'ami a dû revendre son parc automobile tout en lui donnant les copies des cartes grises sur lesquelles il a remplacé les mentions d'identification, car l'appel d'offres exige des soumissionnaires d'être propriétaires de la majorité du

matériel roulant. D'où le génie de la falsification des cartes grises des camions d'un tiers. Pis est, les camions Mercedes-Benz et Berliet proposés par ETCBTP sont, en réalité, une camionnette Toyota et une voiture Mercedes-Benz. Décidément !

Avant ETCBTP, le Comité de règlement des différends a frappé d'autres entreprises véreuses. En l'occurrence, l'entreprise Best Africa Togo du sieur Aboubakar Nourouline exclue du 31 août 2012 au 30 août 2015 pour usage de fausses garanties de soumission, et l'Entreprise Togolaise de Construction (ETC) des sieurs Adam Touré et Aboubakari Yacoubou exclue du 4 juin 2012 au 3 juin 2015 pour faux et usage de faux dans les documents requis pour justifier la qualification du soumissionnaire. On aura donc compris que ces entreprises resteront hors course durant trois ans. Le ménage est à saluer, et il faut l'étendre à ceux qui passent des années sans finir les marchés de trois ou six mois, mais continuent d'en gagner. A ce prix, on ne donnera plus l'impression de trier des fautifs du même ordre.

De la potabilité et de la dépollution de l'eau de consommation

## L'Autorité met les derniers réglages au Code de l'eau

Assurer à la population un accès à une eau saine à la consommation et en quantité, telle est, entre autres dispositions, l'une des mesures édictées par le Code togolais de l'eau. L'eau destinée à la consommation humaine, qu'elle soit distribuée par les réseaux d'adduction et de distribution, ou qu'elle provienne d'un puits, d'un forage ou d'une source destinés à l'approvisionnement en eau des populations, doit être potable, affirme-t-on sans détour au ministère de l'Eau et au ministère de la Santé. Ici, l'eau destinée à la consommation s'entend formellement l'eau destinée à la boisson et aux usages domestiques, l'eau destinée à la fabrication de boisson et de la glace, et l'eau destinée à la préparation, au conditionnement ou à la conservation de denrées alimentaires.

La démarche des gouvernants, depuis quelque moment, confirme cette volonté dans la série de textes qui sont pris en application du Code de l'eau de juin 2010. La dernière date du conseil des ministres du mercredi 17 octobre. En la matière, en attendant l'élaboration de normes nationales, les normes de potabilité de l'eau applicables au Togo sont celles proposées par les directives de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) sur lesquelles se fondent les services compétents des ministères chargés de l'Eau et de la Santé. Dans les cas de distribution publique d'eau potable, il est demandé à la société distributrice ou au concessionnaire



Bissoune Nabagou, Ministre de l'Eau

de s'assurer, régulièrement, que les normes sur les plans physico-chimique, biologique et bactériologique sont respectées. Sous le contrôle effectif des agents assermentés. Ces mesures sont celles également des systèmes de distribution d'eau potable privés ou de production d'eau minérale ou d'eau de source commercialisée. Elles sont par ailleurs renforcées par l'engagement des gouvernants à protéger les ressources en eau depuis leur source.

Aussi les autorisations et concessions relatives aux prélèvements d'eau de surface ou souterraine destinée à la consommation humaine et aux ouvrages et installations y afférents, délimitent-elles autour du point de

prélèvement un périmètre de protection immédiat, un périmètre de protection rapproché et, si nécessaire, un périmètre de protection éloigné. Les périmètres de protection visent à préserver les points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine des risques de pollution provenant d'activités exercées à proximité. Il va de l'environnement immédiat à des endroits éloignés, suivant la situation des sources d'eau. Pour ce qui est de l'environnement immédiat du captage d'eau destinée à la consommation humaine, son périmètre est établi en vue d'interdire toute introduction directe ou indirecte de substances polluantes dans l'eau à prélever et d'empêcher la dégradation des ouvrages de captage. Les terrains compris dans

les périmètres de protection immédiats sont clôturés et régulièrement entretenus. A l'intérieur, toutes activités, installations et dépôts sont interdits à l'exception de ceux en liaison directe avec l'exploitation ou le suivi du captage.

Le périmètre de protection rapproché vise, lui, à protéger la ressource captée, sur le plan qualitatif et quantitatif. Il peut comporter plusieurs zones, disjointes ou non, déterminées suivant la vulnérabilité de la ressource. A l'intérieur sont interdits installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine. Sont nommément indiquées l'installation de cimetières, la construction d'entreprises industrielles ou artisanales susceptibles de polluer la nappe phréatique ou les eaux superficielles, l'exploitation de carrières, l'installation de dépôts de déchets solides d'origine urbaine, industrielle ou agricole, y compris de ferrailles de toutes natures, susceptibles d'altérer la qualité des eaux. Ou encore l'installation de dépôts, réservoirs ou canalisation de liquides chimiques d'hydrocarbures ou d'eaux usées de toutes natures, la construction d'immeubles de surface ou souterrains destinés ou non à l'habitation, la culture, la pâture, le pacage et l'abreuvement des animaux...

Quant au périmètre éloigné, il prolonge le périmètre de protection rapproché en vue de la protection

de l'ensemble de l'aire d'alimentation du point de captage contre les pollutions permanentes ou diffuses. Le périmètre de protection éloigné correspond à l'ensemble du bassin versant contrôlé par le plan d'eau dans le cas d'un captage d'eau de surface. Dans le cas de captage d'eau souterraine, l'étendue du périmètre de protection éloigné est fonction des résultats des études techniques. Les terrains situés dans ce périmètre ne sont pas acquis par le maître d'ouvrage, ils restent la propriété de leur propriétaire actuel.

Le ministre chargé de l'eau délimite également des aires de protection autour des retenues de barrages, des lacs, des mares et, d'une manière générale, des étendues d'eau destinées, au moins partiellement, à la consommation humaine, ainsi que pour protéger des zones de recharge des aquifères. Les captages privés ne sont pas concernés par toutes ces mesures. Toutefois, précise-t-on, la responsabilité des propriétaires de ces points d'eau est engagée pour tout désagrément lié à la qualité de l'eau.

Les périmètres de protection sont établis par arrêté du représentant de l'Etat dans la région qui peut, en cas de disponibilité des ressources humaines et techniques nécessaires dans une préfecture ou une sous-préfecture, déléguer ce pouvoir aux représentants de l'Etat dans lesdites circonscriptions administratives.

**VERBATIM** Par Eric J.

### Prière collective

La marche organisée par le Front républicain pour l'alternance et le changement, Frac, le samedi dernier s'est soldée par un bilan exemplaire : zéro mort, zéro blessé, zéro interpellation. Mieux, tout s'est déroulé dans une ambiance bon enfant parfaitement encadré par les forces de l'ordre qui étaient pour la circonstance les interlocuteurs des manifestants ; ça a causé, ça a blagué, ça a rigolé...

Pourtant, il y avait de l'effervescence en l'air avant le démarrage de la marche. En voyant les yeux des manifestants, ils étaient tout rouges et les forces de sécurité avaient le visage fermé. On avait même remarqué des jeunes pointés un peu plus loin des feux tricolores de Doumasséssé, guettant tout mouvement vers le point de départ de la manifestation. Egalement, il y a eu certains jeunes, certainement pas des «Fracistes» qui ont rodé autour de ce point de ralliement.

Evidemment, cette marche a été un exercice vraiment périlleux. D'autant plus que, un mois auparavant, de violents incidents ont émaillé un rassemblement du Collectif Sauvons le Togo, Cst, au même emplacement. La semaine qui a suivi, les autorités avaient bouclé l'issue du quartier aux manifestants du Cst afin d'éviter la réédition des affrontements.

Par rapport à cette situation des réactions sont venues de partout. Que ce soit de l'opposition ou de la majorité présidentielle pour condamner ces comportements malsains. Pour l'opposition, tout Togolais a le droit de manifester partout où il veut sur toute l'étendue du territoire national. Par conséquent, elle n'abdiquera pas. Cela a fait craindre le pire. Mais, les Togolais se sont rappelés des pires moments de leur histoire commune et sont rentrés dans la prière.

La marche du samedi s'est très bien déroulée au point que certains observateurs ont estimé que «Dieu a parlé aux Togolais». En réalité, ce sont les Togolais qui se sont parlés. Car, malgré l'annonce par l'autorité de l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances de ces affrontements et mettre la main sur leurs auteurs, les voix de l'apaisement, de la tolérance et de l'acceptation mutuelle ont plus porté. C'est d'ailleurs la preuve que personne ne veut plus d'affrontements au Togo.

Adéwui, c'est désormais du passé. Mais le plus gros reste à suivre de près : c'est le prochain scrutin législatif. Si l'on s'en tient au fait que les élections ont toujours été des périodes émaillées de heurts au Togo, chaque fils de ce pays doit se résoudre à éviter tout comportement belliqueux avant, pendant et après ce scrutin. C'est là la prière collective à tenir.

Après quatre années d'application entre les ACP et la CE

## Le choix entre ratifier ou mettre un terme aux APE intérimaires

\* Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014, pas d'accès au marché UE sans APE formels.

Jean Afolabi

Semaine cruciale des relations commerciales entre les partenaires du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et de la Commission européenne (CE). Le jeudi se tient dans la capitale belge la 16<sup>e</sup> réunion du Comité ministériel commercial ACP (CMC), doublée, le lendemain, de la 11<sup>e</sup> réunion du Comité ministériel commercial mixte (CMCM) ACP-CE. Ces deux rencontres, particulièrement celle du groupe ACP, sont destinées à faire avancer les négociations commerciales entre les deux parties, notamment la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE) complets et intérimaires, et les questions pertinentes relatives aux accords commerciaux ACP-UE en vigueur, explique-t-on au ministère du Commerce et de la promotion du secteur privé dont il est attendu une forte délégation aux assises. «Les conclusions des travaux de ces réunions devraient donner une impulsion utile au processus APE piétinant et renforcer davantage les relations commerciales ACP-UE», indique-t-on officiellement du côté de la ministre Essossimna Legzim-Balouki. D'autant que les négociations entre les deux parties ont du plomb dans l'aile ces derniers mois.

Il y a un an, l'Union européenne annonçait le retrait du Règlement d'Accès au Marché, un instrument qu'elle avait adopté le 30 septembre 2007, fixant les règles concernant l'importation sur son marché des produits de 36 pays ACP ayant signé ou paraphé un APE intérimaire. A l'expiration, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, du régime en vigueur dans le cadre de l'Accord ACP-UE de Cotonou, ce règlement a permis aux produits de provenance de ces 36 pays de continuer à entrer dans l'Union



Essossimna Legzim-Balouki, Ministre du Commerce

européenne libres de droits et de restrictions quantitatives. Ce règlement était un instrument transitoire, une solution temporaire et non comme une facilité permanente. Après quatre années d'application, l'UE a estimé qu'il y eu suffisamment, l'UE a estimé qu'il y eu suffisamment, l'UE a estimé qu'il y eu suffisamment, il était temps de mettre un terme à ce régime transitoire, affirme-t-on au ministère du Commerce.

Il a donc été adopté le 30 septembre 2011 un nouveau règlement qui retire le bénéfice du Règlement d'Accès au Marché aux pays qui n'auront pas pris les mesures nécessaires en vue de la ratification des APE intérimaires au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour le moment, on indique que 18 pays, dont Madagascar et Maurice, ont pris les mesures nécessaires pour la ratification et continuent à bénéficier du règlement, alors que 18 autres,

dont la Côte d'Ivoire et le Ghana pour ce qui de l'Afrique de l'ouest, n'appliquent pas encore les accords, que certains n'ont même pas signés. Ce qui paraît injuste aux yeux de la partie européenne.

Les rencontres de Bruxelles ont tout ce qu'il y a de crucial dans les relations commerciales entre l'Europe et les ACP. L'on estime même que si aucune issue favorable n'y est trouvée, les négociations APE ne seront probablement jamais conclues, eu égard au contexte général et économique très préoccupant. Après le non respect des délais butoir successifs depuis 2007. Pour l'Afrique de l'ouest, dont le Togo fait partie, les préoccupations semblent à présent être ailleurs. Il s'agit notamment d'un marché régional à construire avec une union douanière fonctionnelle, ou un régime commercial unique avec l'Union européenne, ou conclure un APE global, régional, équilibré et porteur de développement.

## A la rentrée scolaire 2012-2013, grâce au PERI financé par la Banque mondiale Disponibilité effective des manuels scolaires dans les écoles d'initiatives locales et primaires publiques

Pour une fois encore, la Banque mondiale est sur les traces de ses financements. Du 12 au 21 décembre 2011, elle avait dépêché une mission de suivi à Lomé. Entre le 15 et le 19 octobre 2012, une autre mission a séjourné à Lomé pour faire le point sur la mise en œuvre du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI), et présenter le nouveau responsable du Projet, Hyacinthe Gbayé, aux autorités togolaises ayant la tutelle du projet et aux membres de sa cellule de gestion. Par le génie de la partie togolaise, une conférence de presse de fin de mission a été organisée à huis clos avec les seuls médias d'Etat. Dommage ! Surtout qu'il fallait évoquer les avancées notées dans l'exécution du PERI.

Ainsi, grâce au PERI, le Togo a réceptionné plus de trois millions de manuels scolaires et guides du maître (calcul et lecture) qui sont destinés à améliorer la qualité des enseignements/apprentissages dans l'enseignement primaire. A la rentrée scolaire 2012-2013, la disponibilité des manuels scolaires est effective dans toutes les écoles primaires publiques et dans les écoles d'initiatives locales du pays. Chaque élève dispose désormais d'un livre de calcul et d'un livre de lecture, et chaque enseignant d'un guide du maître pour l'enseignement de chacune de ces deux matières.

Relativement à l'appui à la qualité des enseignements, le Projet a déjà accordé des subventions de fonctionnement à certaines écoles publiques. A ce jour, 3.618 écoles ont reçu cette subvention pour un montant total de 800 millions de francs Cfa pour l'année 2011-2012. Pour cette année 2012-2013, 3.676 écoles sont éligibles à cette subvention dont le montant est de plus d'un milliard de francs Cfa. Ces subventions servent à couvrir les petites dépenses de fonctionnement



A terme, le PERI doit corriger des anomalies de ce genre

des écoles éligibles. Les écoles bénéficiaires de ces subventions ont été identifiées sur la base de critères d'équité (discrimination positive pour les écoles se trouvant dans des contextes difficiles et bénéficiant de moins de ressources que les autres) et de performance (pour l'incitation à l'excellence).

En plus, le processus a démarré pour la construction des salles de classe en milieu rural selon l'approche communautaire, avec la responsabilisation des comités de gestion des écoles primaires (COGEP) comme maîtres d'ouvrages délégués. Les travaux sont actuellement en cours dans les 16 écoles retenues pour la phase pilote. Le but est de faciliter l'accès à l'école. Les 120 sites sur lesquels 360 salles de classe seront construites, au cours de la première phase devant suivre la phase pilote, ont déjà été identifiés. Les conventions ont été signées avec les COGEP au niveau des six régions éducatives et les fonds virés dans leurs comptes pour le recrutement des maîtres d'œuvre et le lancement des travaux de constructions scolaires. Par ailleurs, 52 COGEP ont bénéficié de la formation en "Organisation et Dynamique Communautaire et Communication" pour la dernière phase du projet.

Le PERI s'est aussi engagé dans

le renforcement des capacités des COGEP, pour la réalisation des ouvrages en milieu rural et pour la gestion des subventions de fonctionnement. Au total, 188 COGEP ont reçu des formations en gestion à la base (organisation et dynamique communautaire, passation des marchés, gestion financière et suivi participatif des travaux), et 15.837 personnes ont été formées à la gestion de la subvention de fonctionnement. Ces formations se sont déroulées sur certains sites dans les régions Maritime, de la Kara, des Plateaux, Centrale et des Savanes, et vont se poursuivre pour couvrir toute l'étendue du territoire.

En rappel, le PERI a démarré en janvier 2011 avec pour principal objectif de soutenir la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education. Il comporte trois principales composantes : (i) accès à l'éducation; (ii) qualité des enseignements; et (iii) renforcement institutionnel. Il est financé par un don du "Partenariat Mondial de l'Education [ex Initiative Fast-Track]", à hauteur de 45 millions de dollars US, soit environ 22,5 milliards de francs Cfa, et est exécuté par le ministère togolais des Enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation. La Banque mondiale a été choisie par le ministère et les autres partenaires techniques et financiers contributeurs au Partenariat Mondial pour l'Education pour superviser la mise en œuvre du projet.

Au moment de passer le témoin à son collègue Hyacinthe Gbayé, Matthieu Brossard qui a suivi ce projet depuis la phase de préparation a exprimé ses remerciements au ministère pour la collaboration, jamais démentie, pour obtenir des améliorations sensibles du système éducatif grâce au projet et a encouragé l'équipe à poursuivre les efforts pour respecter les délais de mise en œuvre et maximiser les chances d'appuis futurs. Le nouveau responsable du PERI à la Banque mondiale, Hyacinthe Gbayé, a aussi félicité le ministère ainsi que l'équipe du projet pour les résultats atteints. Il les a exhortés à intensifier les actions pour accélérer la mise en œuvre du Projet en vue de l'atteinte des résultats dans les délais fixés. Il a particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'aller vite en ce qui concerne les constructions scolaires en milieu urbain et aussi pour la construction des trois Ecoles normales d'instituteurs (ENI) à Adéta, Sotouboua et Niamtougou.

Rapport Doing Business 2013 / Sur les 185 économies étudiées

## Le Togo quitte la 162<sup>ème</sup> place et remonte au 156<sup>ème</sup> rang

Rendu public ce 23 octobre 2012 par la Société Financière Internationale (SFI) et la Banque Mondiale, le Rapport Doing Business 2013 note que, entre juin 2011 et juin 2012, 28 des 46 gouvernements d'Afrique subsaharienne ont entrepris au moins une réforme pour améliorer l'environnement des affaires, ce qui représente un total de 44 réformes. Avec 4 réformes l'année dernière, le Burundi se trouve dans le top 10 des économies ayant amélioré au moins trois des domaines mesurés par Doing Business et s'avère être la seule économie à faibles revenus de la liste.

Pour sa part, le Togo a facilité la création d'entreprise en réduisant les frais d'enregistrement, en améliorant les processus de traitement au guichet unique pour l'enregistrement des entreprises et en remplaçant l'exigence d'une copie du casier judiciaire des fondateurs

par une déclaration sur l'honneur au moment de l'enregistrement de l'entreprise. La création d'entreprise a donc été le domaine de réforme de la réglementation des affaires. Et le pays de Faure Gnassingbé attrape, dans le classement Doing Business 2013, le 156<sup>ème</sup> rang. Contre le 162<sup>ème</sup> rang dans le classement 2012 et le 158<sup>ème</sup> rang dans le classement 2011. Pour occuper le 162<sup>ème</sup> rang, il était dit que le Togo a renforcé l'accès au crédit en transposant les amendements à l'Acte Uniforme organisant les sûretés de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (Ohada) qui ont élargi la gamme des actifs pouvant être utilisés comme bien nanti (y compris les biens futurs), prolongé la garantie aux fruits du bien original et introduit la possibilité d'une réalisation extrajudiciaire. Le Togo avait également réduit son taux

d'imposition des sociétés.

On notera que la République centrafricaine tient la queue (185<sup>ème</sup> place) en rendant l'obtention des permis de construire plus coûteux. Il est juste précédé par le Tchad (184<sup>ème</sup> place). Plus proche du Togo, le Bénin est 175<sup>ème</sup> et le Ghana 64<sup>ème</sup>.

Doing Business analyse les réglementations d'une économie qui ont un impact sur les entreprises au cours de leur cycle de vie, ce qui inclut leur création et leur gestion, le paiement des taxes et impôts et la protection des investisseurs. Doing Business ne mesure pas tous les aspects de l'environnement réglementaire qui sont importants pour les entreprises et les investisseurs. Par exemple, le rapport ne prend pas en compte la sécurité, la stabilité macroéconomique, la corruption, le niveau de formation ou la

robustesse des systèmes financiers. Les conclusions du rapport ont stimulé de nombreux débats et ont également permis le développement d'un nombre toujours plus grand d'études analysant l'impact de la réglementation des affaires sur les résultats économiques dans les différents pays. Le rapport de cette année marque la 10<sup>ème</sup> édition de la série Doing Business.

En 2013, 17 économies d'Afrique subsaharienne se trouvent parmi les 50 économies qui ont le plus amélioré leur environnement des affaires pour les entreprises locales depuis 2005. Parmi les économies africaines qui se sont le plus améliorées depuis 2005 se trouvent le Rwanda, le Burkina Faso, le Mali, la Sierra Leone, le Ghana, le Burundi, la Guinée-Bissau, le Sénégal, l'Angola, Maurice, Madagascar, le Mozambique, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Niger, le Nigeria, Sao Tomé-et-Principe.

Pourtant, malgré ces avancées, beaucoup reste à faire pour permettre aux économies africaines de bâtir un secteur privé robuste et compétitif. Le classement moyen dans la région Afrique subsaharienne en matière de facilité de faire des affaires est de 140 sur 185. L'Ile Maurice et l'Afrique du Sud sont les seules économies africaines figurant parmi les 40 premières à l'échelle mondiale.

«Doing Business promeut des réglementations intelligentes, pas nécessairement moins de réglementations», a déclaré Augusto Lopez-Claros, Directeur de l'unité de recherche sur les indicateurs et analyse du Groupe de la Banque mondiale, Global Indicators and Analysis. «Nous trouvons très encourageant que tant d'économies en Afrique figurent parmi les 50 qui se sont le plus améliorées depuis 2005, selon les indicateurs Doing Business.»

FOOTBALL/D1

## La danse des Portuaires

Les Portuaires se sont estirpés d'une situation difficile en battant Okiti de Badou 3-0 et sauve du coup leur place en première division ; tandis que les Ours de Badou rejoignent la deuxième après seulement une saison dans l'élite. C'est l'une des grands leçons à tirer de la dernière journée de la D1 qui a connu six matches samedi.

Obligée de gagner pour assurer son maintien en première division, l'AS Togo Port a créé la sensation en renvoyant Okiti de Badou, battu 3-0 en deuxième division à l'issue de la 34<sup>e</sup> journée. Et pourtant, les Ours de Badou pouvaient se contenter d'un match nul pour assurer leur maintien.

A Gbossimé, Kotoko qui a besoin de points pour se maintenir a réussi à tenir en échec 0-0 Agaza. Du coup, les protégés du président Toussa Gameli s'extirpent de la zone rouge.

A Sokodé, Tchaoudjo Athletic (14<sup>e</sup>, 35 pts) sans jouer, sauve sa saison. Unisport n'a pas jugé bon de faire le déplacement du stade municipal de Sokodé. Un forfait qui fait du bien au club visité qui totalise désormais 38 points.

Le forfait d'Unisport profite également à l'AS Douanes, auteur d'un 2-0 devant Asko. Les Douaniers qui étaient en lutte pour la 2<sup>e</sup> place avec Unisport confortent leur position et ne peuvent être rejoints par les Guerriers de Tchaoudjo (44 pts)



qui affrontent aujourd'hui Dyto pour le dernier match de la saison.

Enfin à Womé, Maranatha aura attendu en vain Abou Ossé. Le club d'Anié qui pouvait pourtant sauver

sa saison s'il battait Maranatha, rejoint aussi la D2. Tout comme Sara Sport battu à Bafilo 1-2 par Koroki.

Dimanche, la D1 a connu son bouquet final avec le choc entre le

champion Dyto et Semassi au stade de Kégué. Au finish, les Militaires s'imposent une dernière fois sur un score de 1-0.

## Tottenham : Lloris et Adebayor, deux recrues au destin similaire

Contre Chelsea, Hugo Lloris et Emmanuel Adebayor se sont assis de nouveau sur le banc de touche. Une situation à laquelle ils ne s'attendaient sûrement pas au moment de signer leur contrat respectif.

Il y a deux genres de recrues à Tottenham : celles qui jouent régulièrement, comme Sigurdsson, Vertonghen ou Dempsey, et celles qui sont abonnées au banc de touche à l'image d'Adebayor et Lloris. Pour ces deux derniers, la situation devient problématique. Hier face à Chelsea, ils ont vu les Spurs être séchement battus 4 à 2. Et Lloris

pouvait l'avoir mauvaise, lui qui fut si bon contre l'Espagne quatre jours auparavant et qui avait obtenu sa première titularisation en Premier League lors de la précédente journée.

Mais voilà, il était retombé sur terre suite aux déclarations de son entraîneur André Villas-Boas, qui relançait la concurrence avec Friedel. « Nous avons changé contre Aston Villa alors que les performances de Brad étaient très bonnes. Avec le niveau de forme des deux gardiens, c'est une concurrence très difficile », avait-il lancé. Résultat, c'est bien Friedel

qui a joué le choc face à Chelsea et il n'a pas laissé un souvenir impérissable, étant très moyen sur 3 des 4 buts encaissés. Cela fait longtemps que le portier américain n'avait pas été aussi faible dans les buts. Le premier effet d'une concurrence qu'il aurait aussi du mal à gérer ?

Lloris peut se rassurer en se disant qu'il n'est pas la seule recrue à se morfondre sur le banc de touche. Emmanuel Adebayor vit lui aussi un drôle de moment. Recruté, suite à une année de prêt, contre 6,4 M€ après de longues semaines de tractations et un débat interne sur la justification d'un

recrutement, le Togolais n'a joué que 100 minutes au total en Premier League et n'a pas été titulaire une seule fois. Sous AVB, c'est Jermain Defoe qui mène l'attaque des Spurs. Soit l'inverse que sous la houlette de Redknapp la saison dernière. Dans le Sun, une source proche du joueur a confié qu'Adebayor pouvait penser à un départ. « Il est désormais clair qu'AVB ne le désire pas et Manu pense qu'un départ est préférable », peut-on lire. Plus que jamais, les choix de Villas-Boas sont impénétrables...

CYCLISME

## Lance Armstrong lâché par ses sponsors

Après Nike, le fabricant de cycles Trek et le brasseur Anheuser-Busch abandonnent l'ancien cycliste américain. La perte de revenus s'éleverait à près de 30 millions de dollars.

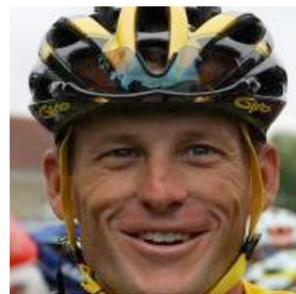
Une semaine après avoir réaffirmé son soutien public au septuple vainqueur du Tour de France (1999-2005), l'équipementier américain a reconnu que Lance Armstrong s'est dopé. Après plus de dix années de collaboration, l'équipementier a tranché dans le vif et a mis fin au contrat qui le liait avec le champion cycliste américain. "Nike ne tolère pas l'usage illégal de drogues destinées à améliorer les performances", a déclaré le groupe dans un communiqué. L'équipementier américain n'a pas attendu l'avis de l'Union cycliste internationale (UCI), qui a autorité dans ce dossier, et a préjugé qu'elle allait suivre le rapport accablant de l'Agence américaine antidopage, rendu la semaine dernière.

Le retrait de Nike a donné des idées à deux autres importants sponsors de Lance Armstrong. Le brasseur américain Anheuser-Busch a annoncé qu'il ne prolongerait pas son contrat avec l'Américain qui se termine à la fin de l'année. De son côté, le fabricant américain de cycles Trek a décidé de "mettre fin à sa collaboration de long terme avec Lance Armstrong".

Un coup dur pour le cycliste puisque les pertes de revenus potentiels sont estimées à près de 30 millions de dollars, selon l'agence Bloomberg. Le partenariat avec Nike devrait notamment rapporter à Lance Armstrong 7,5 millions de dollars chaque année, souligne l'agence américaine. Armstrong avait gagné 21 millions de dollars

en 2010, faisant de lui le 50<sup>e</sup> athlète le mieux payé au monde, selon un classement de Forbes.

Nike continuera toutefois de soutenir sa fondation de lutte contre le cancer, Livestrong, mais a demandé à Lance Armstrong de quitter la présidence de cette structure. Ce qu'il a fait. "Afin d'épargner la fondation de tout effet négatif suite à la polémique soulevée sur ma carrière sportive, je mets un terme à ma présidence", a ainsi expliqué l'ancien coureur. La fondation a levé près de 500 millions de dollars depuis 1997. Sur le site officiel, le communiqué relatant les explications de l'ancien coureur n'aborde pas une seule fois le dopage ou ses ennuis judiciaires. Ensemble, Nike et Livestrong ont engrangé plus de 80 millions de dol-



lars, grâce à la vente de bracelets jaunes, disponibles à l'achat depuis mai 2004. La ligne de vêtement qui porte le nom de la fondation, produite par la marque à la virgule, est également un joli succès. Plus de 100 articles différents sont vendus sur le site Internet de Nike. Pour expliquer la fin de ce partenariat, Nike affirme avoir reçu des "preuves apparemment réchibitoires".

FOOTBALL/

## CAN-2013 / Adebayor: "les Eperviers peuvent viser haut"

Le capitaine des Eperviers du Togo, Emmanuel Adebayor a indiqué, jeudi, que les Eperviers peuvent "viser haut" à la suite de leur qualification dimanche pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013.

"Les qualités mises en œuvre pour se qualifier devant une équipe comme le Gabon témoignent que les Eperviers peuvent viser haut pour la phase finale en Afrique du Sud. Mais il nous faut beaucoup travailler. Il nous faut aller à cette phase finale avec une grande confiance en nous, une grande envie de gagner, une grande mobilisation de tous les Togolais", a déclaré l'attaquant de Tottenham dans un communiqué de Z Sports transmis à la presse.

En battant, dimanche, les Panthères du Gabon 2-1, les Eperviers décrochent leur 8<sup>e</sup> participation à la phase finale de la CAN. Une qualification qui n'a été rendue possible que grâce à la prière et à la mobilisation générale.

Emmanuel Adebayor n'oublie pas dans cette optique la contribution de chacun de ses coéquipiers, des membres du staff technique et administratif, des autorités togolaises et des responsables de la Fédération Togolaise de Football qui ont également joué "leur partition en créant pour les joueurs les conditions idéales pour aborder et conclure ce match retour avec le Gabon".

## Une mission FIFA-CAF séjourne à Lomé depuis jeudi

Une haute délégation de la FIFA et de la CAF a entamé depuis vendredi une série de rencontres les acteurs du football togolais en vue de pérenniser les actions que mène la FIFA au Togo depuis octobre dernier dans le cadre du Projetgoal.

La délégation est composée de Cyril Loisel de la Direction de Développement de la FIFA, de Primo Corvaro, responsable des Association FIFA, de Prosper Abéga, président de la Commission d'appel de la CAF et de Kablan Sampon, Officier D.O Afrique de l'Ouest.

Il s'agit au cours de cette mission de 5 jours qui se termine aujourd'hui de discuter avec le Bureau Exécutif de la FTF, les présidents des clubs de D1 et de D2 et des présidents de Ligues sur la pérennité des projets Goal et PAF

La Délégation rencontre également le ministre des Sports et des Loisirs et fera une rencontre avec les potentiels partenaires de la FTF.

## Arsenal : Wenger en veut à ses joueurs

Cela fait quelques années que ça dure. Arsenal ruine trop vite ses minces espoirs de titre en Premier League avec des défaites évitables. Hier, c'est arrivé face à Norwich, relégable qui n'avait pas encore connu la victoire cette saison. Avec les clichés justifiés qui accompagnent les critiques du jeu des Gunners : un manque de talent au poste de gardien et une domination stérile marquée par une inefficacité chronique des attaquants.

Si Arsène Wenger défend souvent ses hommes, il avait cette fois-ci beaucoup de choses à leur reprocher. « Il y a beaucoup trop de joueurs en-dessous de ce qui est demandé en Premier League. On a eu une domination mais vraiment illusoire. Le type de domination qui ne sert à rien. Il faut donner du crédit à Norwich qui a bien défendu durant 90 minutes. Ils en voulaient plus que nous, ils ont gagné et ils l'ont mérité », a-t-il lancé après le match.

## Al-Ahly qualifié pour la finale de la ligue des champions

Sans surprise Al-Ahly s'est qualifié pour la finale de la Ligue des Champions en battant les Sunshine Stars (1-0, aller : 3-3), dimanche au Caire. Les Egyptiens affronteront l'Espérance de Tunis en finale, le mois prochain.

Quasiment réduits au chômage technique depuis février dernier, privés du soutien de leur public, les joueurs d'Al-Ahly n'en joueront pas moins la finale de la Ligue des Champions africaine. Les Cairotes se sont qualifiés dimanche en battant tranquillement les Sunshine Stars (1-0). Dominateurs d'entrée, les Egyptiens peinaient à se créer des occasions nettes, et ce sont les visiteurs qui passaient tout près de l'ouverture du score, quand Gomaa manquait de tromper son propre gardien (15<sup>e</sup>me). Après avoir mis du temps à régler la mire, Gedo trouvait la faille d'une frappe déviée, suite à une superbe combinaison avec Ghaly (28<sup>e</sup>me, 1-0).

L'attaquant trouvait ensuite la barre à deux reprises (39<sup>e</sup>me, 45<sup>e</sup>me), échouant à tuer complètement le match. La seconde période ressemblait comme deux gouttes d'eau à la première : insipide, illuminée de temps à autre par une grosse occasion. Gedo touchait une troisième fois du bois (52<sup>e</sup>me), puis Egbune, rentré en jeu peu avant, l'imitait (74<sup>e</sup>me). Al-Ahly contrôlait dans l'ensemble tranquillement. Les Diables Rouges affronteront l'Espérance de Tunis en finale (aller : 2-4 novembre, retour : 16-18 novembre) pour un grand classique nord-africain.

## Littérature

## Les catastrophes : les femmes au premier plan

La journée internationale pour la prévention des catastrophes célébrée le 13 octobre dans le monde entier, a été observée le vendredi 12 octobre à Lomé, à travers une rencontre sous le thème de l'année «*Les femmes et les jeunes filles, forces invisibles pour la résilience aux catastrophes*».

Initiée par le ministère de l'Environnement et des Ressources forestières, cette manifestation, la troisième du genre au Togo a pour but d'inciter l'ensemble des pays des Nations Unies à renforcer leurs efforts de prévention en matière de catastrophes naturelles. Cette année, il s'agit de mettre en lumière le rôle de premier plan qui revient aux femmes pour réduire les risques de catastrophes naturelles et informer de l'action engagée au niveau mondial pour y faire face. Par ce thème, la communauté internationale entend reconnaître et apprécier l'action des millions de femmes et de jeunes filles qui rendent leurs communautés plus résilientes face aux catastrophes et aux risques climatiques en leur permettant de protéger leurs investissements pour le développement et d'en engranger des bénéfices. Pour la ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Ahoefa Dédé Ekoué, ce thème est une reconnaissance de la créativité des femmes en cas de catastrophes et une opportunité pour ces dernières de prendre la mesure de leur rôle. La ministre a convié chacun à investir dans les femmes et à mettre à leur disposition des moyens adéquats pour le développement du pays et du monde. La représentante-résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Khadiata Lo N'Diaye a, à l'occasion, délivré le message du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Ban Ki-Moon. De telles initiatives, pour le secrétaire générale de l'ONU «*montrent bien qu'il est dans l'intérêt des communautés d'encourager les femmes à jouer un rôle de premier plan dans l'atténuation des risques liés aux catastrophes et ce sera encore plus vrai à mesure que les changements climatiques s'intensifieront et que l'humanité devra faire face à davantage de phénomènes météorologiques extrêmes et de catastrophes, dont plus de 200 millions de personnes sont déjà victimes chaque année*». Les femmes et les filles sont bien la «*force invisible de la résilience*», reconnaît le premier responsable onusien.

## Les journalistes dans la couverture des élections

Une vingtaine de journalistes des médias publics ont pris part à une formation sur le professionnalisme du métier de journaliste et leurs responsabilités dans la couverture des élections prochaines, les 11 et 12 octobre à Lomé. Initiée par le Centre de Formation et de Recyclage en Communication (CFRC), cette rencontre vise à cultiver le professionnalisme chez les communicateurs en vue de contribuer à la préservation de la paix sociale avant, pendant et après les élections. Il s'est agi également de revisiter certaines notions comme la probité morale, l'impartialité et la neutralité relatives à la profession et de parfaire le sens de responsabilité lors du processus électoral. Les séminaristes ont suivi des communications sur «*Comment traiter et présenter les programmes de société des candidats; les journalistes face aux obligations légales et réglementaires en période électorale; leur responsabilité dans l'animation des émissions interactives et la couverture médiatique des contestations électorales*». Les formateurs ont mis l'accent sur la collecte, le traitement et la présentation des programmes de société des candidats à une élection. Ils ont également mentionné les dispositions légales et réglementaires à prendre en compte par les journalistes au cours d'un processus électoral. Pour le directeur de cabinet au ministère de la Communication, Alovor Winfried, l'opinion publique considère souvent les faits rapportés par les journalistes comme des paroles d'évangile et invité les participants à jouer leur rôle d'informateurs et de formateurs civiques des populations. Le directeur du CFRC, Assiakoley Mensah, a demandé aux journalistes de ne pas confondre souvent leur rôle et celui du candidat de leur choix. Il a précisé que l'animateur d'une émission-débat est simplement distributeur de parole de façon équitable.

## Dans le cadre du développement local

48 Acteurs Porteurs de Dynamique Communautaire (APDC) s'approprient le contenu des composants du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) au cours d'un atelier qui se tient du 8 au 12 octobre à Sokodé. Initié par la Direction de l'Education du Centre (DRE-C), cet atelier se situe dans le cadre du processus de prise en charge effective du développement local par les communautés à travers la mise sur pied des infrastructures. Il vise à renforcer les habiletés pédagogiques des APDC à mieux utiliser les techniques de formation à la base. Ces APDC sont un groupe cible qui comprend des hommes, des femmes, des jeunes, mais également des cibles vulnérables telles que les personnes handicapées, les veuves etc... Cette formation de type participatif est conçue suivant le principe d'apprentissage de l'adulte, conformément à l'option de la Formation en Gestion à la Base (FGB). Ainsi pour chaque séance, il s'agit de partir de l'expérience et du vécu des participants et de construire la réflexion par un apport d'information et de connaissance. A la fin, les participants seront capables de discuter, de formuler les objectifs de formation, d'utiliser pour leur formation, diverses techniques d'animation telles que les images, les études de cas, les questions-réponses, les saynètes, les jeux de rôle, les témoignages... ainsi que de préparer et d'animer une séance de formation. A l'occasion, le coordinateur régional du PERI, Fousseu Bassirou a félicité les participants pour avoir donné le meilleur d'eux-mêmes pour l'atteinte des objectifs dudit atelier. Il les a exhortés à mériter la confiance du bailleur en vue de la pérennité du projet dans l'intérêt de tous.

## Diaspora/Médias

## Aline Afanoukoé, la Togolaise qui enchante et qui fait rêver France Ô



Ça fait titiller le nombril. L'un des plus célèbres animateurs culturels de France est une Togolaise. Disparue sans explication des ondes d'Europe 1 avec les émissions Café Culture, Top 50 et

Le Top d'Aline, elle réapparaît à France Ô où elle anime "Le ring", une émission musicale et "Pays des merveilles". Elle crève l'audimat culturel.

Un destin assez atypique de cette jeune femme de 38 ans qui voulait devenir comédienne et voulait jouer les femmes savantes avant de se faire interdire de facto la scène quand on lui a asséné que "Molière n'avait pas écrit pas pour les Noirs". Cela l'a d'ailleurs conduite à écrire son mémoire sur "la place des comédiens noirs en France".

Mais à quelque chose malheur est bon. Elle passe au journalisme culturel. L'ascension est fulgurante et bien. Elle fait un stage à Radio Nova, où sa voix et son savoir-faire font merveille. Son succès à la radio et à la télévision s'est alors engagé. Elle aligne les émissions

musicales à succès et les médias : Radio Nova, le Grand Magasin, les chaînes de télévisions de France 5 et Voyage, Europe 1. Aline Afanoukoé a été ainsi amenée à piloter le Grand Magasin où elle interviewe une personnalité dans l'obscurité totale. Elle a animé des magazines sur les chaînes de télévision France 5 et Voyage.

Elle a également présenté sur cette chaîne les Victoires de la musique en 2011 aux côtés de Marie Drucker.

Issue du réseau RFO, lancé par Jean-Marie Cavada pour offrir aux Français d'outre-mer vivant en métropole une fenêtre sur leur région, France Ô est devenue une chaîne nationale en 2010. Désormais, elle fait partie du groupe France Télévisions, ce qui permet notamment des transferts d'animateurs...

## Littérature

## Mark Twain a toujours du succès

Faut-il s'étonner si le premier volume de l'autobiographie de Mark Twain - intégralement publiée en 2010 aux États-Unis par les Presses universitaires de Californie à un tirage confidentiel - finit par atteindre le total mirifique de 275 000 exemplaires vendus en un an ?

Plus que par la place privilégiée occupée par cet auteur dans les lettres américaines, ce succès s'explique par son génie pour, de tout, faire littérature. Sous sa plume,

le récit de la publication des Mémoires du général Grant devient une aventure morale ; l'histoire des corrections imbéciles infligées à sa préface d'une édition des procès de Jeanne d'Arc tourne au roman comique et à la leçon de stylistique (Twain à son correcteur : " Vous avez un irrespect magnifiquement aristocratique pour l'anglais clair et sans prétentions "). L'histoire d'un plagiat involontaire s'épand en pensée de l'intertextualité (" toutes

nos constructions verbales sont des ombres spiritualisées projetées à l'infini "). Il est fascinant de voir Twain se prendre lui-même comme objet. D'autant que cela se passe au fond d'un lit, depuis lequel l'auteur dicte ses souvenirs à une sténographe. On songe à la compositrice automatique, ancêtre de nos rotatives et sujet d'un des premiers textes. Mais cette compositrice, destinée aux premiers journaux, ne moud que le réel. La machine Twain, elle, n'exclut pas l'invention : Twain s'avoue capable de se représenter aussi clairement tout ce dont il se souvient que tout ce dont il ne se souvient pas...

Un mot sur la structure : avant de trouver une méthode (la dictée au fil de ses pensées), Twain avait rédigé une quarantaine de débuts, écrit et publié des chapitres à part ; et l'ouvrage suit cette histoire agitée. Après les " Manuscrits et dictées préliminaires " (sur Londres, sur Jeanne d'Arc, sur les mésaventures

du jeune Twain quand il faisait l'ours) viennent les " Extraits pris au hasard " formant le corps de l'autobiographie. Celle-ci commence comme un roman : " Mes parents partirent pour le [...] Tennessee. C'est là que naquit leur première moisson d'enfants mais, comme j'appartiens à une récolte plus tardive, je ne me souviens de rien. Je fus ajourné au Missouri. Le Missouri était un État nouveau et inconnu et avait besoin de distractions ". Tout dans ce texte est de la même eau vive. Et celle-ci charrie évidemment des trésors propres à satisfaire le fétichisme biographique des lecteurs : comment Twain grandit dans la perspective d'une richesse indéfiniment repoussée, son portrait de Stevenson, son goût pour les conférences, ses ruses avec les éditeurs, les origines du colonel Sellers et celles de la grotte où meurt Joe l'Indien...

## Edition

## Une carte du monde de l'édition

L'association internationale des éditeurs (IPA) a publié une étude sur l'état du marché de l'édition au niveau mondial. Le projet a été mis en place par le consultant autrichien Rüdiger Wischenbart. Les différentes données chiffrées ont été résumées sous la forme d'une infographie : une mappemonde où chaque pays est représenté de taille proportionnelle au développement local du marché du livre.

L'étude se base entre autres sur les revenus nets des éditeurs et le nombre de titres édités (ou réédités) par an proportionnellement au nombre d'habitants. On peut ainsi remarquer au premier coup d'oeil la domination des États-Unis, suivis d'assez près par la Chine. Puis viennent l'Allemagne, le Japon et la France où le revenu des éditeurs est moins élevé, mais ils publient massivement : plus de 1 200 titres pour un million d'habitants. D'une manière générale, la carte met en valeur l'effet de la mondialisation sur le marché de l'édition ; ainsi les pays dits "émergents" prennent de plus en plus de poids dans ce secteur. Le

Brésil par exemple, figure en 9e position dans le classement, devant le Canada, la Russie ou encore l'Australie.

L'association explique que la carte et les données relevées "peuvent être utilisées comme une feuille de route pour tous ceux qui s'intéressent à la mondialisation de la culture, du savoir et de l'enseignement", ajoutant par ailleurs qu'"elles mettent en lumière d'énormes opportunités pour tous ceux qui sont dans le marché de l'édition et industries connexes. [...] L'objectif pour l'avenir serait d'ajuster cette carte de sorte que le monde de l'édition ressemble davantage aux cartes standard des géographes et des démographes - Une carte dans laquelle les pays auraient à peu près la même taille, en ce qui concerne leur population et le marché de l'édition." Vous le constaterez que l'Afrique n'existe presque pas, à part l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Algérie et l'Égypte.

Le résultat de l'étude est disponible à cette adresse : <http://www.internationalpublishers.org/>



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLA G.

## Santé

## Les togolais entre la malnutrition et la malbouffe

Moins spectaculaire que la famine, la « malbouffe » qui fait mourir à petit feu, gagne rapidement les villes et villages où se développent l'obésité et les maladies cardio-vasculaires.

### Etonam Sossou

Manger à sa faim reste encore le premier besoin de très nombreuses personnes. Mais alors qu'il est loin d'être satisfait pour tous, apparaissent déjà, une autre forme de « malnutrition », cause de maladies « chroniques dégénératives liées à l'alimentation », selon les termes consacrés. C'est-à-dire de maladies qui lésent les tissus et les organes et perturbent leur fonctionnement. Aux

premiers rangs de celles-ci : l'obésité et dans son sillage, un cortège de maux qui affectent la vie des adultes ou les tuent précocement (diabète, maladies cardio-vasculaires, cancers...). Dans les villes, l'alimentation traditionnelle, plus équilibrée, laisse de plus en plus la place à des aliments issus des industries agroalimentaires, riches en graisse et en sucre ou trop salés. Les boissons gazeuses sucrées, les fast-food, les additifs alimentaires comme les « cubes » sont autant

d'aliments qui, consommés en grande quantité, nuisent à la santé de citoyens qui font peu d'exercice physique. Les repas ne sont plus pris en famille autour du plat mais dans la rue avec des aliments tout prêts ce qui incite au grignotage, facteur de prise de poids.

Ce phénomène est aussi lié à la culture qui valorise l'embonpoint chez les femmes, signe de bonne santé, de fertilité et de réussite. Une idée très répandue mais fautive et dangereuse car un surpoids

important entraîne des problèmes respiratoires, d'hypertension, des difficultés à se déplacer... En outre, des études menées par des chercheurs ont montré que des bébés issus de mères mal nourries développent in utero des mécanismes pour économiser l'énergie et les nutriments. Une fois adulte et bien nourris, ils sont alors plus enclins que d'autres à devenir obèses. Aujourd'hui les pays du Sud ont en effet beaucoup moins de moyens que ceux du Nord pour soigner cette pathologie.

La mondialisation des échanges est un redoutable accélérateur de ces phénomènes. La globalisation de la « malbouffe » est liée à l'urbanisation et à la pauvreté. Les multinationales de l'agroalimentaire cherchent avant tout à capter ces

importants marchés de plus en plus importants. Comme pour le tabac, toutes les techniques de marketing sont bonnes pour faire consommer à des citoyens peu informés leurs produits. La firme Coca-cola, plus gros employeur du secteur privé en Afrique, qui commercialise aussi Fanta et Sprite, les principales « sucreries » consommées sur le continent, ne vient-elle pas de lancer une nouvelle campagne de publicité qui associe la consommation de ces breuvages à la réussite sociale. Un intense battage médiatique est prévu pour lancer ce concept et relancer les ventes : affiches, spots télé et radio, animations dans les quartiers... Seules des réglementations difficiles à mettre en œuvre et la prévention pourraient limiter la progression de ces

nouvelles maladies qui touchent presque toutes les couches de la société. Mais aujourd'hui, dans une même ville, cohabitent des gens qui souffrent de carences alimentaires importantes, les plus pauvres généralement, et d'autres qui bénéficient d'une nourriture beaucoup plus riche mais souvent déséquilibrée. C'est encore, presque toujours, la lutte contre la malnutrition et les maladies de carence qui est mise en avant car plus urgente et nécessaire. Mais l'éducation et la formation des générations futures deviennent aussi indispensables. Il est donc nécessaire de préserver l'alimentation traditionnelle la plus diversifiée possible.

## Feux de brousse

### Des meilleurs rendements mais...

Catastrophe écologique, technique culturelle désastreuse, comportement criminel... Dans les couloirs des ministères de l'Agriculture ou de l'Environnement, aucun mot n'est assez fort pour condamner les feux allumés en saison sèche par les paysans ou les éleveurs.

Pourtant d'expérience, les paysans savent bien qu'une parcelle brûlée, offre de meilleurs rendements. La recherche agronomique le confirme : un feu allumé précocement, en début de saison sèche, nettoie efficacement les champs en réduisant en cendres une bonne partie des herbes, détritiques et feuilles mortes. Ce qui ne brûle pas complètement ainsi que les feuilles qui tombent des arbres couvre le sol et le protège contre les intempéries. Tandis que les cendres riches en éléments nutritifs tels que l'azote et le phosphore le fertilisent. Le labour est facilité et la parcelle donne de bonnes récoltes. De même, dans les régions d'élevage, les brûlis nettoient les pâturages des touffes trop dures et favorisent la repousse de l'herbe. Cette technique peu exigeante en



main d'œuvre facilite le travail des agriculteurs pour débarrasser les champs de la végétation indésirable, surtout dans les régions humides où elle est abondante. Elle est donc souvent bien adaptée à leurs besoins ce qui explique que les paysans continuent à y avoir recours. Seulement, les mêmes feux sont également capables du pire lorsqu'ils sont criminels ou incontrôlés et surtout lorsqu'ils sont allumés en fin de saison sèche quand les arbres et les arbustes sont très secs. Le feu ravage alors tout sur son passage. Pour le paysan, le

champ ainsi laissé nu est un bon résultat puisqu'il n'a plus qu'à retourner la terre et semer. Erreur ! Les vents emportent les cendres et les premières pluies emportent la couche fertile du sol. Là où les feux sont fréquents, les végétaux les plus fragiles meurent, le nombre d'animaux se réduit, les mauvaises herbes prospèrent... La terre durcit et devient incultivable. C'est une des raisons pour laquelle, d'après le Programme alimentaire mondial, environ 60 000 km<sup>2</sup> de terres fertiles deviennent désertiques chaque année.

## Afrique

### Un forum pour la croissance verte

La première journée du forum international des pionniers de la responsabilité Sociétale des Entreprises et de l'économie verte inclusive en Afrique organisé par l'Institut Afrique RSE et la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie le 21 et 22 novembre 2012 à Tunis sera entièrement consacrée à la croissance verte en Afrique. Plusieurs signaux indiquent en effet une dynamique sur le continent. Le premier et probablement le plus important est la priorité qu'elle occupe désormais dans l'agenda des décideurs car sans politiques publiques ambitieuses et une fiscalité incitative, difficile d'impulser l'économie verte.

La 14<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle Africaine pour l'Environnement (CMAE) qui s'est tenu le 14 septembre à Arusha en Tanzanie a fait le point sur Rio + 20

et adopté une feuille de route avec un chronogramme de projets sur l'économie verte en Afrique. Dans son étude " économie verte, opportunités de création de richesse et d'emplois " le Conseil Economique et Social du Maroc estime que les investissements projetés dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'assainissement, de l'épuration des rejets liquides et de la gestion des déchets solides sont estimés à 20 milliards d'euros avec un potentiel identifié de création d'emplois de plus de 90 000 postes à l'horizon 2020.

A l'issue de leur rencontre du 20 et 21 mars dernier à Luanda en Angola, pour préparer la rencontre Rio + 20, les Ministres de l'Environnement de la Communauté des Pays de Langue

Portugaise (CPLP) ont adopté une position commune. Dans la déclaration de Luanda, ils s'engagent à accélérer la transition vers l'économie verte et inclusive pour réduire la pauvreté conformément aux recommandations du PNUE. On note un intérêt particulier pour les zones côtières, la mer et l'économie bleue.

les gouvernements, le secteur privé africain se positionne de plus en plus sur le green business. C'est le cas pour le Conseil National du Patronat (CNP) du Sénégal qui rappelait en avril dernier à l'issue d'une rencontre sur l'économie verte sa disponibilité à collaborer avec les autorités et à saisir les opportunités de green business tout en rappelant la nécessité de mettre en place un contexte législatif favorable.

### Loterie Nationale Togolaise

#### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°199 DE LOTO KADOO DU 12 OCTOBRE 2012

Le tirage de LOTO KADOO auquel nous assistons ce 19 Octobre 2012, porte le N°200.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays, par les fidèles parieurs de la LONATO, lors du tirage N°199 de Loto Kadoo.

C'est surtout à AMLAME, TABLIGBO, KPALIME, NOTSE et à LOME que des gros lots ont été répertoriés lors du dernier tirage de Loto Kadoo.

A AMLAME, c'est un lot de 500.000F CFA enregistré auprès de l'opérateur 2370 qui a fait le bonheur d'un parieur.

Les points de vente 3938, et 7204, basé respectivement à TABLIGBO et KPALIME ont recensé chacun un lot de 625.000F CFA.

A NOTSE, un parieur a eu le bonheur de remporter la somme de 750.000F CFA après avoir misé 300F CFA auprès de l'opérateur 2211.

Dans la capitale, nous avons répertoriés sur les points de vente 3150, 7987 et 8122, trois lots dont un lot de 500.000F CFA et deux lots de 750.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,  
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

### LOTO KADOO

Résultats du tirage N°200 de Loto Kadoo du Vendredi 19 Octobre

Numéro de base

2012

58

84

53

10

04

Numéros Bonus

65

81

### LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 610 de Lotto Diamant du lundi 22 Octobre 2012

Numéro de base

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*

\*\*